

Informations générales pour les parents

Secrétariat et horaire

Le secrétariat de l'école est ouvert de **8 h 00 à 12 h 05 et de 13 h 20 à 16 h 00**. Cependant, un répondeur est toujours en fonction pour enregistrer vos messages au **450 461-5904**. Le courriel de l'école est le suivant : laroseliere@csp.qc.ca . Après 16 h 00, les élèves n'ont plus accès à leur salle de classe.

Pour le bon fonctionnement de l'école, l'élève doit se conformer à l'horaire. L'élève retardataire doit passer au secrétariat et justifier son retard. Si les retards sont trop fréquents, l'école communiquera avec les parents afin de remédier à cette situation.

Les cours débutent à 8 h 35 et se terminent à 12 h 05 au primaire et au préscolaire. En après-midi, les cours reprennent à 13 h 20 pour se terminer à 15 h 45 au primaire. Au préscolaire, les cours débutent à 13 h 20 et se termine à 14 h 32.

Le matin, la surveillance débute à 8 h 25. En fin de journée, il n'y a plus de surveillance après le départ des autobus à 16 h 00. Pour la sécurité des enfants, il est important de ne pas les envoyer à l'école en dehors des heures de surveillance. De plus, vous devez aviser la surveillante du dîner si vous venez chercher votre enfant.

Si votre enfant doit s'absenter, il est nécessaire d'en aviser l'école dès que possible soit par l'agenda de votre enfant, soit par téléphone. Pour éviter une communication supplémentaire lorsque vous utilisez le répondeur, nous vous demandons de préciser **le nom complet de l'élève, sa classe ainsi que le motif de l'absence au 450 461-5904**.

Pendant les heures de classe, l'accès à la cour et aux salles de classe n'est autorisé que sur invitation du personnel de l'école. Pour la sécurité des élèves et du personnel, **toute personne qui se présente à l'école doit d'abord s'identifier au secrétariat**. Afin d'assurer une cohérence dans les interventions auprès des élèves, les parents qui œuvrent à l'école sont invités à respecter «La politique cadre de la participation des parents en classe».

Si les parents désirent rencontrer un titulaire de classe ou la direction de l'école, ils prennent soin de fixer un rendez-vous auparavant.

Retour hâtif à la maison en cas d'urgence

En cas de fermeture d'urgence de l'école (bris de chauffage, panne d'électricité, tempête ...), il est essentiel de trouver un endroit d'hébergement pour votre enfant. Parlez-en avec lui afin qu'il puisse se fier à une personne responsable qu'il connaît, gardienne, voisin, membre de la famille ...

Communiquez à l'école tout changement de numéro de téléphone au travail, à la maison ou chez la gardienne afin que nous soyons en mesure de vous rejoindre en tout temps.

Stationnement

Afin d'assurer la sécurité des enfants autour de l'école à leur arrivée, à leur départ ainsi que sur la période de dîner nous vous avisons qu'il est **essentiel** et **primordial** de respecter les règles suivantes :

- De 8 h 00 à 16 h 05, il est **strictement interdit** d'entrer dans le stationnement de l'école avec sa voiture, même pour une courte période.
- Nous vous demandons de stationner dans la rue des Carrières ou dans la rue St-Jacques et de venir chercher ou conduire vos enfants à pied à l'entrée de l'école.



Objets personnels et prêt de matériel

Une tenue vestimentaire convenable à l'école, simple et propre est requise pour permettre à l'élève de réaliser les activités pédagogiques et artistiques de l'école (arts, eurythmie, éducation physique, partie rythmique ...)

Nous vous recommandons d'identifier tous les effets appartenant à vos enfants : les effets scolaires, le sac d'école, les vêtements, les chaussures ... Nous vous encourageons à inciter votre enfant à se préoccuper de ses effets perdus en les récupérant dans un panier prévu à cette fin au secrétariat.

Les objets apportés de la maison ne doivent pas nuire aux activités scolaires ni aux comportements. Les patins ou les planches à roulettes, les baladeurs et les jeux électroniques ne sont pas acceptés à l'école. Tous ces objets, ainsi que tout objet dangereux, seront confisqués et devront être récupérés par les parents au secrétariat de l'école.

En début d'année, l'école fournit aux enfants des livres qui leur sont prêtés pour la durée de l'année scolaire; ils ont la responsabilité de les garder en bon état. Si, par négligence, votre enfant brisait un livre, nous nous verrions dans l'obligation de vous réclamer le coût de réparation ou de remplacement de ce livre. Cette même règle s'applique pour le matériel didactique prêté occasionnellement au cours de l'année.

Collations et dîners

Pour le bon fonctionnement des repas, chaque enfant doit apporter un napperon et ses ustensiles.



Nous tenons à vous rappeler qu'il y a, à l'école, des enfants ainsi que des membres du personnel qui **SONT GRAVEMENT ALLERGIQUES AUX ARACHIDES ET AUX AUTRES NOIX**.

Nous vous demandons votre collaboration pour ne pas inclure des aliments contenant des noix ou des arachides dans les collations et les repas de votre enfant. Cette mesure vise avant tout à procurer un environnement sécuritaire à ces personnes, car **même une infime quantité d'arachide ou d'autres noix, même l'odeur, peut engendrer de très graves réactions** (c'est notamment pour cette raison qu'il est interdit d'échanger de la nourriture).

Le Guide alimentaire canadien est une source d'information utile pour la préparation des repas. Au primaire, il faut prévoir une collation substantielle le matin (fruits, légumes, muffin, fromage ...). Les rouleaux aux fruits, les sachets de «Jell-o» ou concentrés de soupe ne sont pas considérés comme une collation. De plus, des aliments sains sont recommandés.